

FRANCOIS IER ET L'ANNEXION DE LA BRETAGNE EN 1532,

PORTRAIT D'UN ROI CORROMPU ET ININTELLIGENT.

Jusqu'en 2006 (conférence de Vannes, faite par Louis Mélenec), la version française était que les Bretons avaient « sollicité » « humblement » la réunion du duché à leur ennemi millénaire : la France. C'est une parfaite absurdité. Ce fut une annexion, qui a été dénoncée dès 1583 par l'immense juriste Bertrand d'Argentré. Ce forfait fut réalisé par le cardinal Duprat, corrompu notoire, sous l'autorité d'un roi lui même spécialiste en corruption : François Ier, dont la biographie est encore à écrire.

PORTRAIT DE FRANCOIS Ier

PAR LES AMBASSADEURS DE LA

REPUBLIQUE DE VENISE

Afin que la remarquable municipalité de Nantes soit entièrement rééduquée.

I - Pas davantage à ceux qui ont dénigré Anne de Bretagne – parfois dans des termes ridicules - voir notamment le pamphlet paru en 1999 sous le titre « Anne de Bretagne », aux éditions Fayard, sous la plume de Georges Minois -, pas davantage ne peut-on accorder le moindre crédit à ceux qui, comblés de pensions, de cadeaux, de distinctions en tous genres par François Ier – et se trouvant dans la totale impossibilité d'en dire le moindre mal -, en ont tracé un portrait exaltant d'une manière absurde des qualités qu'il n'avait pas.

François Ier, sous le règne de qui a été perpétrée l'annexion de la Bretagne, était bien loin d'être un roi Chevalier, comme le prétendent encore quelques « hystoryens ». Il a parfaitement été jugé, non par les auteurs Français, qui auraient couru le risque d'y laisser leur vie s'ils avaient été sincères, tant ce monarque a été cruel à l'égard de ses ennemis, mais par les ambassadeurs étrangers, en particulier ceux de la république de Venise.

Autant les ambassadeurs en fonction à la Cour de Louis XIV ont porté sur ce roi si mal jugé par l'histoire des jugements laudatifs, et quasi unanimes (Giovanni Batista Nani, Alvise Grimani, Alvise Sagredo, Marco Antonio Giustinian ...), autant les correspondances des diplomates étrangers vivant à la cour de France sous François Ier sont unanimement sévères à son égard . Bravache, mauvais

gestionnaire, mauvais capitaine, dépensier au point de gaspiller un tiers du budget de la France, alors énorme – cinq millions de livres, dix fois le budget de la Bretagne - pour ses besoins personnels et ceux de ses favoris et de ses maîtresses, partial en tout, fat, cruel, capable d'envoyer un homme à l'échafaud par simple caprice, rapace presque autant que sa mère, Louise de Savoie, voleur au sens propre du mot (entre autres choses, il s'empare sans scrupules de la fortune de sa femme la Duchesse Claude, de sa belle sœur Renée, de son Chancelier Duprat, du Surintendant des finances Semblançay, et de bien d'autres...). C'est ce qu'aujourd'hui on dénomme une Nullité. Semblançay, notamment, après un procès inique, est condamné à mort le 9 août 1527 par ordre du roi, et exécuté deux jours plus tard.

C'est ce triste sire que Louis XII donne pour mari à sa fille la Duchesse Claude, en 1514 – non sans avoir pressenti qu'il rendrait sa fille malheureuse -, et dont la Duchesse Anne ne voudra pour gendre à **AUCUN PRIX**, ayant jugé de longue date, à leur juste valeur, tant la mère Louise de Savoie que le fils François d'Angoulême. (Maulde la Clavière René).

Contrairement à ce qui a été écrit, François Ier a porté le titre de Duc de Bretagne après son mariage avec Claude de France, en 1514. Il est duc, de droit, par sa femme, la duchesse en titre, jusqu'à la mort de celle-ci, en 1524. Les Bretons, croyant échapper à l'emprise de la France en acceptant François d'Angoulême pour duc, vont être cruellement déçus.

Après la mort de Claude, en 1524, le Duc héritier est le deuxième enfant du couple royal, le Prince Henri. (Nous avons vu ailleurs par quels moyens celui-ci est dépouillé de son héritage, au bénéfice de son frère aîné, le dauphin François, non par le testament prétendument rédigé par sa mère, la duchesse Claude, mais par les manœuvres perpétrées par François Ier et par le Chancelier- Premier ministre Duprat, dans les mois qui ont suivi la mort de la Duchesse). (Mélenec, DEA, le testament de Claude de France).

II - Le portrait ci-après présente un intérêt majeur, dans le cadre de la compréhension de ce qu'a été réellement **l'annexion** du Duché Souverain par la France .

Lorsqu'il paraît en Bretagne, en mai 1532, avec sa « smalah » de plusieurs milliers de courtisans, de 12000 chevaux, de plusieurs milliers de soldats (le chiffre des troupes n'est pas connu avec exactitude), la Bretagne, tous ses habitants, le clergé, les bourgeois, les nobles, sont **terrorisés**. De surcroît, **il n'y a plus d'armée bretonne. Les Bretons n'ont aucun moyen de s'opposer**, si peu que ce soit, aux volontés de l'occupant, sous peine de s'exposer à des sanctions gravissimes. La Bretagne est dans une « nasse ». Elle est totalement subjuguée, il ne lui reste plus qu'à accepter le « diktat » du roi étranger.

En dehors de d'Argentré – qui publie son Histoire en 1583, François Ier étant décédé en 1547 - personne n'a souligné le climat de terreur qui règne à Vannes, en août 1532.

Le « voyage » du roi en Bretagne n'est, ni de près, ni de loin, une aimable promenade touristique, comme l'ont laissé entendre nombre d'auteurs – en particulier Pocquet (hélas, encore lui !).

C'est dans cette optique que les lignes qui suivent prennent tout leur intérêt. Elles montrent **qui** est le personnage que les Bretons ont en face d'eux. Un homme que ni la morale, ni les scrupules étouffent :

« François est tellement adonné aux femmes et à la chasse, qu'il prodigue à ces seuls plaisirs la majeure partie des revenus royaux ; sa pensée en est uniquement remplie ; rarement, ou tout au plus au milieu des festins, il songe à la guerre ou en parle. Pour mettre en place une armée, il lui faudrait, ou mettre en vente le domaine royal, ou épuiser le royaume par des exactions nouvelles, et jusqu'alors inouïes. C'est lui qu'on accuse de tous les malheurs survenus à la France On soupçonne même qu'un grand prince va se ranger parmi ses ennemis. » (Ceci est allusion au Connétable de Bourbon, à qui le roi intente un procès politique, et qui, sans attendre l'issue du procès, est dépouillé d'une partie de ses biens, les autres étant placés sous séquestre, avant même la décision de la Cour qui le juge !)

(Extrait de JCL SISMONDI, Histoire des Français, , page 260, rapport de Jean Badoero, ambassadeur de venise ; Paris, 1837) .

En 1546, l'ambassadeur de Venise écrit :

« Ceux qui , en France, possèdent des revenus ou des Etats, n'en sont plus propriétaires que pour les profits ordinaires : le ressort souverain, c'est à dire les appellations, les tailles, le droit de garnison, et tous les nouveaux droits extraordinaires restent au roi ... Les princes, devenus pauvres, n'ont ni l'idée ni le pouvoir de tenter quelque chose contre la Monarchie, comme faisait autrefois le duc de Bretagne ... si par hasard quelqu'un se rencontrait qui, mal soucieux de ses intérêts, tentât quelque mouvement, comme l'essaya le duc de bourbon, cette tentative donnerait plutôt occasion à la couronne de s'enrichir de sa ruine, qu'elle ne pouvait avoir effet ou nuire en aucune façon à la monarchie « .

(Cité par Henry LEMONNIER, page 246, in Lavisse, réédition de Paris, 1982).

Ceux qui, depuis plusieurs siècles, répètent que la Bretagne a négocié avec la France d'égal à égal, un prétendu « traité » de « réunion » avec le royaume voisin, se trompent, et doivent cesser d'écrire cette sottise. En 1491, la première annexion a été effective, après l'invasion militaire française dirigée par Charles VIII.

Après la brève accalmie du règne de la Duchesse Anne, de 1499 à 1514, la Bretagne est retombée sous la coupe extrêmement autoritaire de son ennemi héréditaire, la France. De tout cela, il est traité dans les chapitres dans lesquels nous démontrons les violations gravissimes des règles de droit, dès la mort de la duchesse Anne de 1514 à 1532.

Le prétendu « traité » de 1532 a volé en éclat à la suite des mes travaux, qui ont exigé des années de recherches très laborieuses.

Qu'a fait notre belle « université » bretonne ? **RIEN**, comme d'habitude.

III – CHARLES VIII ET L'ANNEXION DE LA BRETAGNE : COMMENT LA BRETAGNE A ETE ENVAHIE ET DETRUIE (1487 – 1491). L'HORREUR ET L'EFFROI.

La guerre d'invasion et de conquête de la Bretagne, d'une cruauté effroyable, va durer plus de quatre années, de 1487 à 1491.

L'incroyable prétexte de l'invasion de la Bretagne est clairement exposé dans la lettre que nous avons citée dans notre article précédent : le duc de Bretagne François II, père de la princesse Anne de Bretagne, lequel, en tout, en 1487, a agi en chevalier en donnant asile à quelques seigneurs français « les rebelles et désobéissants sujets du roi », fuyant la haine de la « régente » Anne de Beaujeu, est accusé de faire la guerre à la France (La Trémoille, Page 223). Ces seigneurs sont au nombre de quatre : Louis d'Orléans, le prince d'Orange, les comtes de Dunois et de Comminges. Accompagnés de quelques hommes, ayant tout laissé dans le royaume de France, et privés par décision royale de tous leurs biens, ils ne disposent d'aucune force armée offensive. Au mois de mai de l'année précédente 1487, dix mille soldats français, bientôt quinze mille, ont franchi les frontières bretonnes, ont tout détruit sur leur passage, et ont osé assiéger le Duc François II dans Nantes, sa capitale. Les Nantais, bretons émérites, ont fait fuir les Français, qui ont débandé au début du mois d'août 1487. Dès le préambule de la lettre de Charles VIII, le duc de Bretagne, qui est victime de cette invasion insensée, est accusé d'être le responsable et l'auteur de la guerre :

"Pour résister aux entreprises que le duc de Bretagne et autres seigneurs de notre sang, nos rebelles et désobéissants sujets, qui s'efforcent de faire chaque jour et de nous mener en guerre, nous avons envoyé dans les marches du duc de Bretagne, une partie de notre armée, afin d'y résister et d'y pourvoir ».

Le roi, donc, prétendument attaqué par la Bretagne, se croit autorisé à y déverser son armée ! On est en plein délire : d'un côté, la France, le pays le plus vaste d'Europe, qui n'est pas loin d'atteindre 400000 klm carrés, et qui possède des ressources fiscales - un budget colossal de 5 millions de livres - une armée qui atteindra 40 000 soldats en 1491. De l'autre : la petite Bretagne : 35 000 klm carrés, un budget de 500000 livres, une armée de quelques milliers d'hommes, et mal équipée : en tout, un pays dix fois plus faible que le royaume de France ! Et l'on prétend, du côté de l'envahisseur, que ce petit pays pacifique a attaqué le monstre français ! La France accuse le duc d'avoir refusé toute tentative de paix, et d'avoir refusé de renvoyer en France les seigneurs révoltés :

« Le roi a fait sommer le Duc plusieurs fois de lui rendre tous ses sujets rebelles et désobéissants étant en sa Duché, dont il a toujours été refusant » (La Trémoille, Correspondance, page 244).

C'est **faux**, ces mensonges sont particulièrement grossiers : la Bretagne a été envahie par les armées françaises au mois de mai de l'année précédente ; en accord avec les seigneurs auxquels il avait donné asile, le duc et son conseil, à la fin de l'année 1487, **a donné son accord pour qu'ils puissent retourner chez eux**, sous une condition : la France étant seule coupable de l'invasion, ayant violé les engagements jurés par elle, elle doit s'engager à leur permettre, une fois arrivés dans le royaume, de recouvrer leurs biens et leurs fonctions, moyennant quoi les armées françaises devront se retirer de Bretagne. La double ambassade bretonne de décembre 1487 envoyée à Pont-de-l'Arche, où se trouve le roi avec sa sœur Anne de Beaujeu, qui proposait aux Français cette solution, seule raisonnable, s'est faite avec l'accord du duc, de son conseil, et des seigneurs français, qui souhaitent quitter leur exil breton, et rentrer chez eux.

Depuis de longues années, le duc François II n'a cessé d'afficher son pacifisme. **Les Français ont refusé la paix.** Le but de la guerre est très clairement énoncé, cette fois sans aucun détour, puisqu'il s'agit d'un document secret, qui n'a été divulgué que quatre siècles après les événements. Il n'est plus question comme on l'a soutenu alors du côté français, depuis le début des hostilités, de s'emparer des seigneurs français qui se sont réfugiés en Bretagne, et de les extraditer en France, ni de « faire une bonne paix », comme le prétend Charles VIII, **mais bien de faire la conquête du duché, et sa réduction.** Ce mot de « réduction », très violent, va être utilisé par le pays envahisseur dans plusieurs lettres – et pas seulement l'acte de nomination de la Trémoille en qualité de chef des armées françaises - est particulièrement éclairant pour l'historien. Ce document énumère, pour la première fois, d'une manière complète et par écrit,

Les moyens à mettre en œuvre pour s'emparer de la Bretagne, la détermination **féroce** de la France de la mener à son terme, par tous les moyens :

Le roi donne pleins pouvoirs et autorité à son lieutenant général :

- « **pour faire marcher notre armée dans les lieux, les villes, les places, les châteaux, comme il sera nécessaire pour notre service ..**
- « **pour réduire et mettre en notre obéissance, par tous les moyens possibles, toutes les villes, les places, les châteaux qui nous désobéiront ;**
- « **pour les faire sommer de se rendre et de se mettre sous notre obéissance,**
- « **pour les assiéger, composer et prendre à merci ;**
- « **pour faire abattre et démolir les villes, les places et les châteaux qui seront nécessaires, et qui pourraient nous nuire....**

La cruauté de ce programme **de destruction et d'anéantissement de la Bretagne** par la France, est quasi invraisemblable, même à cette époque. C'est de la

barbarie à l'état pur. Le droit de la guerre du temps est imprégné de principes chrétiens de justice. Cinq siècles plus tard, on suffoque d'indignation que la France – le futur pays auto-proclamé des droits de l'homme, n'ait laissé aux Bretons aucun choix : se rendre, ou mourir ... Plus important encore, le texte affiche d'une manière grossière les mensonges et l'hypocrisie sur lesquels la France va s'appuyer tout au long de cette guerre pour tenter de justifier **son entreprise criminelle**, conduite en permanence en violation du droit international du temps, et des lois morales du règlement des conflits et des contentieux entre Etats. Ce document **exceptionnel**, - dont les Bretons du temps n'ont évidemment pas connaissance - car il est secret -, est particulièrement précieux pour l'historien. Il est un démenti formel des « dyssertations hystoryques » des quelques universitaires bretons, qui s'efforcent de trouver des justifications à cette guerre, en prétendant qu'elle est justifiée par le fait que le roi de France est chez lui en Bretagne. Il confirme, d'une manière irréfutable, que la France, de 1487 à 1491, a bien l'intention de conquérir la Bretagne, et d'y mettre les moyens, tous les moyens qu'il faudra. Ce texte a été publié en 1875 par un lointain descendant de Louis de la Trémoille. Personne, dans notre chère « université », ne s'en est servi. L'hypocrisie des Français est absolue. Ils ne vont désormais cesser de rejeter la responsabilité de la guerre sur les Bretons, qui ne cesseront, eux, de rechercher et de demander la paix jusqu'en 1491.

Le programme de conquête militaire fixé par cette lettre inique sera mené à son terme. La guerre va être poursuivie dans des conditions de cruauté et d'inhumanité atroces. La Bretagne, comme nous allons le voir dans les chapitres qui suivent, va en effet être réduite à un tas de ruines et de cendres. Cet argumentaire pitoyable est exceptionnel : *il est l'aveu du criminel avant de commettre son crime, signé de sa main, et fondé sur des moyens qui ne sont autres que des mensonges pitoyables : des procédés exceptionnellement français, nous les subissons depuis cinq siècles.* Cette misérable argumentation va s'enrichir, avant la fin de cette année 1488, d'un troisième « volant », littéralement stupéfiant : Charles VIII – et sa sœur encore et toujours – va prétendre avoir « des droits » sur la Principauté souveraine de Bretagne. Un peu plus tard, il se prétendra légitime propriétaire du duché, sa cousine Anne de Bretagne n'étant, en somme, qu'une usurpatrice, *sommée par lui de ne plus porter son titre de duchesse, mais de se justifier d'occuper le trône breton !* Cette comédie va être répétée par le roi de France, transformé en voleur des Etats d'autrui, jusqu'au mariage forcé de la duchesse en décembre 1491, ce que nous allons détailler par des preuves irréfutables.

Les termes de cette lettre sont si impératifs, si violents, si contraires au droit, que tout ce que pourront alléguer les Français, pendant les quatre années de guerre qui vont suivre, qui, jouant au chat et à la souris avec les Bretons et avec leurs alliés, vont prétendre, répétant sans cesse leurs mensonges, chaque année qui passe, qu'il ne leur est plus possible de mentir.

Ce document et tout ceux qui vont suivre démasquent définitivement les Français devant l'histoire : sans aucune raison, sans aucun scrupule, alors qu'il sont des envahisseurs violents, ils vont toujours avoir l'audace de prétendre pendant plusieurs années encore, jusqu'en 1491, qu'ils recherchent la paix, et qu'ils agissent

pour l'obtenir. Ce n'est pas seulement une « réduction » qu'ils vont obtenir, mais une totale destruction du pays.

Retombée collatérale de notre texte : les hystoryens « bretons » négationnistes, ignares et menteurs, qui prétendent encore que le roi Charles VIII a simplement mené en Bretagne, une « opération de police » interne à son royaume, parce que, disent-ils, la Bretagne est « vassale » de la France, vont devoir rentrer dans leur trou, cette fois d'une manière définitive. Honte à ceux qui, pendant quarante ans, ont fait obstacle, de toutes les manières, y compris les injures, à mes recherches. Ce texte est adressé à une centaine de "Bretons" de tous acabits, dont Grosvalet et Bolo. Ce qu'ils peuvent faire, maintenant que la vérité historique est établie, est ACCABLANT. Le spectacle de la lâcheté est toujours répugnant. On sait de quelle manière Reynald Secher fut traîné dans le boue par les "hystoriens" communistes lorsqu'il révéla au monde les horreurs commises par les armées françaises en Vendée et en Bretagne en 1793 et en 1794. Ici, c'est encore pire.

II – FRANCOIS IER, LES PROTESTANTS, ET LES REPUGNANTES AFFAIRES DU ROI CHEVALIER. PORTRAIT D'UN FILOU, LE VRAI FILS DE SA MERE LOUISE DE SAVOIE. (A suivre)

Louis MELENNEC (Juillet 2007).

NOTE d'actualité REDIGEE EN 2021.

Notre magnifique université de Bretagne a enfin compris que cette réécriture de l'histoire de la Bretagne est strictement conforme à la vérité historique.

Nos « agrégés » se sont associés à la tromperie des jeunes Bretons dans leurs écoles, pour leur faire croire qu'ils sont Français. Ils ont véhiculé le lavage général des cerveaux – dont je fus victime moi-même.

Aucun aveu de cette infamie, aucune demande de pardon aux Bretons. Certains vont même jusqu'à dire : « Mais nous savions tout cela ! Les travaux de Mélenneq n'apportent RIEN, c'est nous qui avons tout découvert !

Joli monde que tout cela !

Messieurs les maires, agrégés et docteurs, vous voila rééduqués, et maintenant informés de vos devoirs.

Nouveau prix pour Didier Le Fur, « hystoryen » breton, pour ses émissions à Radio courtoisie.

- M. Delcourt : « la Bretagne a-t-elle » été indépendante au Moyen-âge ?

- Lefur : « Jamais de la vie ! Rien ne la distinguait des autres provinces de France ! »

Lefur est agrégé et docteur, et couvert de prix et de distinctions pour sa très mauvaise biographie de François Ier !

L'histoire est tombée aux mains des laquais et des ignares. Ce que Lugan dénonce depuis des années pour les colonisations et pour l'Afrique, et ce pourquoi il a été viré. Par qui ? Voyons ! Par un bon Breton, lui même agrégé : cet excellent Jean-Yves le Drian !

NOTA BENE. Tous les articles de Louis Mélenec susceptibles de rendre service à la démarche de Liberté de la Bretagne peuvent être publiés sans droits d'auteur, et sans demande d'autorisation préalable